

LE DEVELOPPEMENT DURABLE A CENTER PARCS



Vous travaillez au sein de l'entreprise Center parcs (Groupe Pierre et Vacances), au sein du service développement durable

Les Center Parcs sont des villages de vacances de court séjour, ils sont implantés au cœur de domaines forestiers. Ils proposent des logements intégrés dans la nature en proposant des activités comme des piscines, des toboggans.... dans un décor tropical et d'équipements de loisirs. Les déplacements se font en vélo afin de respecter la nature. L'entreprise compte 21 domaines dont 5 en France et emploie 10 200 salariés.

Votre tuteur M. Aqua vous fait remarquer que Center parcs axe sa politique commerciale sur le développement durable. Il vous informe que des opposants disent le contraire et d'autres sont entièrement d'accord. Il vous charge de réaliser une étude sur ce thème.

Votre tuteur a commencé à constituer un dossier documentaire dont vous prenez connaissance.

- Document 1 : Dossier développement durable Center Parcs
- Document 2 : Center Parcs de Roybon : un projet contre nature
- Document 3 : Manifestation contre un Center Parcs en Isère
- Document 4 : Les Center Parcs poussent comme des champignons
- Document 5 : Norme ISO 14001

A l'aide de vos connaissances et en veillant à préciser les concepts économiques utilisés, vous présenterez une note de synthèse argumentée et structurée.

Celle-ci répondra à la problématique de votre tuteur et aux consignes ci-dessous :

Center parcs répond-il aux exigences du développement durable ?

Répondre à cette question en développant ces deux points :

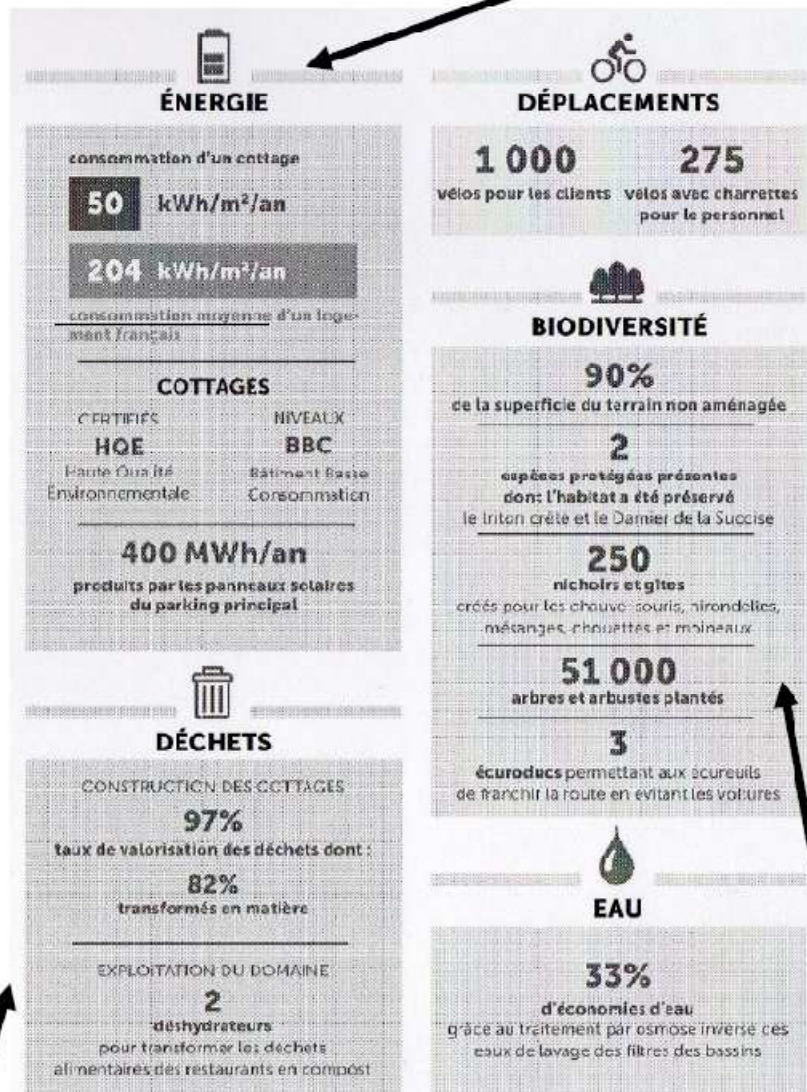
- les forces de Center Parcs sur le développement durable
- les faiblesses de Center Parcs sur le développement durable

Dossier développement durable Center Parcs

Des consommations d'eau et d'énergie optimisées pour les bâtiments centraux

Enfin, pour l'Aqua Murdo (avec sa piscine à vagues, ses toboggans, ses bains à remous et sa « rivière sauvage ») et pour le spa, la maîtrise des consommations d'eau est un enjeu majeur. Plusieurs dispositifs de récupération des eaux ont été mis en place pour une gestion optimisée. Parmi eux, le procédé d'osmose inverse qui permet de recycler les eaux de lavage des filtres des bassins : après avoir été traitée, cette eau est réutilisée pour l'appoint journalier des bassins, ce qui représente une économie d'environ 80 à 100 m³, soit 8 % de la consommation globale du domaine.

- le choix d'équipements techniques basse consommation : ampoules LED, équipements de type Classe A...
- un système régule la ventilation selon l'occupation des pièces ;
- une utilisation optimale du chauffage (gestion centralisée des thermostats) ;
- des chaudières à haut rendement et des radiateurs basse température...



Préservation des écosystèmes et de la biodiversité

Un inventaire d'espèces et d'habitats présents sur le site a été réalisé très en amont du projet pour déterminer avec précision, de saison en saison, les équilibres de l'écosystème à préserver.

Du compost avec les déchets alimentaires

Les déchets des plats et des cuisines seront déshydratés, produisant une poudre sèche servant de compost. Center Parcs expérimente également le compostage dans 150 cottages, en proposant aux familles qui le souhaitent de séparer leurs déchets organiques. En fonction du succès, cette démarche sera déployée sur l'ensemble du domaine. Par ailleurs, le domaine déploie une politique active de valorisation de l'ensemble de ses déchets, avec un objectif de 30 % de déchets triés.

Center Parcs de Roybon : un projet contre nature



Quel projet ?

Le Groupe Pierre et Vacances a obtenu les autorisations administratives permettant la construction d'un Center Parcs de 1000 cottages, d'espaces ludiques pour les activités aquatiques, de commerces et de restaurants... pouvant accueillir 5000 personnes par jour durant toute l'année. Le projet se situe dans le bois des Avenières faisant partie du massif forestier des Chambaran, sur la commune de Roybon (Isère). L'emprise du projet est de 210 ha, **entièrement en zone humide** dont la majeure partie se situe sur le bassin versant de l'Herbasse, au niveau de ses sources. Une petite partie se situe sur le bassin versant de la Galaure.

Les enjeux environnementaux

Le site choisi est écologiquement très sensible et cette construction engendre un risque de pollution ainsi que :

Destruction de zone humide

Il s'agit de la plus grande opération de destruction de zone humide menée depuis des décennies en Rhône Alpes. Le projet conduit à l'imperméabilisation de 30 hectares et la **destruction directe de 90 hectares** supplémentaires de zones humides dont la fonctionnalité est très bien préservée. Il impactera directement l'alimentation en eau de l'Herbasse et de la Galaure déjà en déficit hydrique.

Prélèvements majeurs sur la ressource en eau

La consommation d'eau sera supérieure à **1000 m³/jour sur un bassin qui est déjà en déficit hydrique** avec une augmentation des prélèvements de l'ordre de 250 m³/jour

Rejets d'eaux usées

Les rejets d'eaux usées dépassant largement les capacités du bassin de la Galaure, ils seront rejetés à raison d'environ 400 m³/jour sur le bassin versant de l'Isère **accentuant le déficit hydrique** sur le versant Drômois

Destruction d'espèces protégées

Le projet entraînera la **destruction directe et indirecte** de nombreuses espèces protégées, notamment d'amphibiens et impacte une station d'écrevisse à pattes blanches (espèce dont l'habitat est censé être protégé par la directive habitat naturels).

Les dysfonctionnements du processus décisionnel

Une enquête publique non prise en compte

L'enquête publique s'est conclue par un avis défavorable unanime de la commission d'enquête en 12 points dont certains points, à eux seuls, aurait pu faire l'objet d'un avis défavorable selon cette même commission. Les arrêtés préfectoraux Loi sur l'Eau et Espèces Protégées ont été pris "au pas de charge" en dépit de l'avis défavorable unanime de la commission d'enquête

Des travaux qui prennent de cours la justice

Source : France nature environnement

Novembre 2014



Manifestation contre un projet de Center Parcs en Isère

per Marie Campistron dimanche 30 novembre 2014 15:44



La colère gronde autour d'un projet de Center Parcs en Isère. Photo d'illustration. © Maxopp

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté dimanche après-midi dans la forêt de Chambaran, près du Vercors, contre un projet de village de vacances. Les opposants parlent d'un "carnage" pour l'environnement. Une opposition qui n'est pas sans rappeler celle au barrage de Sivens dans le Tarn.

Organisée par le collectif Zad (Zone à défendre) Roybon en Isère, cette manifestation est le troisième rassemblement contre ce projet depuis le lancement des travaux le 20 octobre.

Depuis des semaines, ce chantier fait l'objet de "harcèlement" et d'actes de "vandalisme"... Eric Magnier, directeur grands projets du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs déplore : "On est obligé de déplacer les engins de défrichage toutes les nuits". Les travaux auraient déjà pris deux à trois semaines de retard.

150 hectares occupés par le village de vacances

Le projet doit réunir un millier de cottages, des commerces et des restaurants autour de l'"Aquamundo", une bulle transparente maintenue à 29°C, avec jacuzzi et piscine. A l'issue des travaux, le site s'étendra sur 150 hectares. En attendant, l'association "Pour les Chambaran sans Center Parcs" (PCSP) a déposé un recours en référé au tribunal administratif de Grenoble pour faire arrêter l'abattage des arbres.

Pour Francis Meneu, président de la Frapna (Fédération Rhône Alpes de protection de la nature), "c'est une aberration". "Le lieu d'implantation est le point de naissance de deux rivières. C'est un espace entièrement naturel et jamais impacté par l'homme en 700 ans".

Les opposants s'appuient sur les conclusions de la commission d'enquête publique qui a rendu à l'unanimité un "avis défavorable". Selon elle, l'impact des zones humides est évalué "à minima" entre 110 et 120 hectares. "Dix fois Sivens !" selon les opposants.

697 emplois créés

De son côté, le groupe Pierre & Vacances souligne que ce projet permettra de créer 697 emplois et entraînera des retombées fiscales pour les collectivités locales.

Des arguments qui ont déjà convaincu des élus isérois, de droite comme de gauche, à l'image du secrétaire d'Etat, André Vallini qui défend un "projet bon pour le développement de l'Isère".

Face à cette contestation, difficile de ne pas penser à celles contre le projet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou plus récemment contre le barrage de Sivens. Les opposants au projet de Center Parcs isérois espèrent eux aussi provoquer un débat national.

LES CENTER PARCS POUSSENT COMME DES CHAMPIGNONS

Pierre et Vacances, la transnationale derrière le projet de Roybon, pèse près de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce mastodonte emploie 7500 salariés et « gère » au total 231 000 « lits ». La Côte d'Azur doit beaucoup à Pierre et Vacances, l'un des plus grands bétonneurs des côtes françaises.

Créé en 1968 par le néerlandais Sporthuis Centrum, le « concept » des Center Parcs et les villages existants ont été rachetés par Pierre et Vacances en 2001. Il existe, à ce jour, en Europe, 25 Center Parcs. En France, quatre sont ouverts, deux sont plus ou moins commencés, dont celui de Roybon, et trois sont en projet dans le Jura, dans le Lot-et-Garonne et en Saône-et-Loire.

Dans ce dernier département, la bagarre a déjà commencé autour du collectif du Geai du Rousset, qui proteste contre les 80 millions d'argent public qui pourraient être engloutis dans ce projet privé, et qui réclame, comme tous ceux qui vomissent les Center Parcs, « l'abandon de ces projets inutiles et coûteux ». Dans le Jura, la mobilisation a elle aussi commencé, et certains pensent déjà à une coordination nationale des opposants aux Center Parcs. Sauf grosse surprise, Pierre et Vacances commence un long chemin de croix.

F.N.



Source : Charlie Hebdo n° 1171 du 26 novembre 2014